

**EDL Commission élargie d'exécution des peines**

**27 octobre 2011**

**Propos d'ouverture**

Monsieur le président,  
Madame le procureur,  
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de m'accueillir au sein de votre commission élargie d'exécution des peines, à laquelle je suis particulièrement heureux d'assister aujourd'hui, pour quatre raisons :

- parce qu'il **s'agit en réalité d'une première dans votre juridiction,**
- parce qu'Evry est **une des 14 juridictions sous contrats d'objectifs,**
- parce que votre ressort compte le **plus grand établissement pénitentiaire d'Europe,**
- et qu'il est donc d'autant plus important que **les nouvelles procédures créées par la loi pénitentiaire pour les condamnés détenus** (la SEFIP et la PSAP) **puissent être mises en œuvre avec efficacité.**

► Suivant les préconisations du rapport de l'inspection générale de services judiciaires, la chancellerie a depuis septembre 2009 recommandé la tenue de la commission d'exécution des peines dans chaque TGI. Convaincu de l'intérêt de cette instance opérationnelle, j'ai rappelé par circulaire du 12 mai 2011 que la politique d'exécution et d'aménagement de peines relève d'une responsabilité partagée entre le siège et le parquet et **j'ai demandé à tous les chefs de juridictions de veiller à la réunion régulière, a minima trimestrielle, de la commission d'exécution des peines.**

La concertation et les échanges d'information entre l'autorité judiciaire et les services de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse sont aussi essentiels pour rationaliser et optimiser les méthodes de travail.

Je suis donc très satisfait de constater que **la dynamique est désormais lancée à Evry** puisqu'une première commission restreinte d'exécution des peines s'est tenue il y a quelques jours et que vous tenez aujourd'hui votre première commission élargie.

► **L'amélioration des délais d'exécution des peines est une priorité de mon action.** Une justice dont les décisions ne sont pas exécutées, perd sa crédibilité et sa portée tant pour les condamnés que pour les victimes.

J'ai donc lancé début 2011 un plan national de résorption des peines d'emprisonnement exécutoires en attente d'exécution.

Votre juridiction **fait d'ailleurs partie des 14 juridictions sous contrat d'objectifs.** Je mesure les efforts que vous avez fournis dans ce cadre, nous constatons déjà les premiers résultats sur le déstockage des peines en attente en amont de la chaîne pénale, au greffe correctionnel, au greffe du tribunal pour enfants et au service de l'exécution des peines, qui est désormais à jour. Cette dynamique doit se poursuivre pour que le stock total de peines d'emprisonnement en attente d'exécution à Evry diminue.

Je n'ignore pas que la situation de vos effectifs reste difficile et que le déploiement de Cassiopée dans la juridiction mobilise beaucoup d'énergie. Compte tenu de ce contrat d'objectifs, **4 adjoints administratifs supplémentaires seront affectés à Evry le 14 novembre prochain.** Par ailleurs, la situation des greffes est destinée à s'améliorer : plus de 760 greffiers en formation à l'ENG arriveront dans les juridictions en 2012 et 2013. Un concours exceptionnel de 60 greffiers sera organisé début 2012. Enfin, la reprise des données Cassiopée dans APPI allégera les tâches du greffe de l'application des peines.

► Le ministère de la justice et des libertés mène également **une politique dynamique d'aménagements de peine.** Une peine aménagée est une peine exécutée, qui répond à l'objectif de réinsertion et donc de lutte contre la récidive. **L'intensification des aménagements de peine favorise** « *dans le respect des intérêts de la société et des droits des victimes, l'insertion ou la réinsertion des*

*condamnés ainsi que la prévention de la récidive* » ainsi que le prévoit l'article 707 du CPP.

Au plan national, près de 10.000 condamnés bénéficient aujourd'hui d'un aménagement de peine sous écrou, c'est 29% de plus qu'il y a un an. Le nombre d'aménagements de peine sous bracelet électronique a augmenté de 40% en un an.

Là encore, je compte sur votre implication pour poursuivre cette dynamique, car **c'est à l'échelon local** que doivent en premier lieu intervenir les échanges sur la définition de méthodes de travail communes pour augmenter le nombre des aménagements de peines et améliorer le suivi des condamnés placés sous main de justice. Il suffit d'examiner les chiffres : le nombre de PSE en aménagements de peines sur la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis a augmenté de 36% entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> octobre.

Je relève également **votre particulier investissement dans la recherche de postes de TIG**, une alternative à l'incarcération particulièrement riche de sens et qui permet de prononcer dans certains cas des conversions de peines.

► Je remarque en revanche que **les nouvelles procédures créées par la loi pénitentiaire pour les condamnés détenus**, la procédure de surveillance électronique de fin de peine (SEFIP) et la procédure simplifiée des aménagements de peines (PSAP) **connaissent des difficultés de mise en œuvre sur votre ressort**.

C'est d'autant plus problématique que le département de l'Essonne compte, comme je viens de le rappeler, le plus grand établissement pénitentiaire d'Europe.

Je vous l'ai dit, c'est une des raisons qui m'a conduit à venir vous rencontrer, pour vous rappeler qu'il vous appartient, chacun dans votre rôle, de mener cet indispensable travail de concertation au sein des commissions d'exécution pour la mise en œuvre d'une **politique locale efficace d'exécution et d'aménagement des peines, notamment pour les condamnés détenus**.

C'est par un dialogue constructif et la coopération entre tous les acteurs du terrain, entre les magistrats du siège et du parquet, l'administration pénitentiaire et notamment le service pénitentiaire d'insertion et de probation et enfin la protection judiciaire de la jeunesse que nous pourrons atteindre cet objectif commun pour toujours améliorer l'exécution et l'aménagement des peines. Je sais pouvoir compter sur votre professionnalisme et votre sens de l'intérêt général pour y parvenir.

Cette démarche commune va s'enrichir aujourd'hui de nos échanges et je m'en réjouis.